مكتب التكوين المهني و إنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Fès, le 20/11/2026

OFPT/DRFM/CFC/N : 14/2026

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE

Le Directeur du Complexe de Formation de Confection Fès procède à l'achat sur bon de commande objet du présent avis en application des dispositions de l'article 91 du décret N°2-22-431 relatif aux marchés publics.

***Objet de l'avis d'achat** : Achat d'articles de sport destinés au tournoi de football entre stagiaires organisé par DRFM-OFPPT au profit du Complexe de Formation de Confection Fès relevant de la Direction Régionale Fès-Meknès (OFPPT).*

➢ ***Consistance de la prestation :***

N°	Désignations et Caractéristiques Technique	Unité	Quantité
1	Ballon de football taille 5 – 1er choix (Mikasa ou équivalent)	UN	6,00
2	Ballon de volleyball 1er choix	UN	1,00
3	Ballon de basketball 1er choix	UN	1,00
4	Ballon de handball 1er choix	UN	1,00

Directeur du Complexe de
La Formation Professionnelle
de Confection Fès
BOUCHTI Mahmoud

Modalités et conditions de la prestation :

***Lieu de livraison** : Magasin de l'ISTA de Confection Fès – Hay AL ADARISSA.*

***Délai de livraison** : Fixé à **sept (07) jours**, à compter de la date de notification du bon de commande.*

***Modalités de soumission** : Les offres (devis) doivent être exclusivement déposées par voie électronique via le Portail des Marchés Publics (www.marchespublics.gov.ma) avant le 23/11/2026 à 12h00 précises.*

⚠ ***Clause de réception et de conformité :***
Toute fourniture ou matière première non conforme aux spécifications techniques requises sera systématiquement refusée lors des opérations de réception et renvoyée aux frais du fournisseur.

*Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des devis des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 91 du décret **n° 2-22-431 relatif** aux marchés publics.*
*Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique **sur** le Portail des Marchés Publics, accessible à l'adresse : **www.marchespublics.gov.ma**, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances chargé du budget **n° 1692-23** du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.*

Injonctions légales et mentions obligatoires :

- *Le devis doit être arrêté en toutes lettres.*
- *Le devis doit indiquer les numéros de **RIB- Patente - Registre de commerce- I.C.E — CNSS – IF***
- *L'adresse doit être conforme à celle figurant sur le cachet.*